

## Élection d'administrateurs

Assemblée générale du 28 Novembre 2020

Le mandat de plusieurs administrateurs arrivant à échéance, il sera procédé à l'élection de leurs remplaçants.

### **Rappel des dispositions du projet de Règlement intérieur applicables**

#### **V-3 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration**

En application de l'article 7 des Statuts, la composition du Conseil d'Administration est de vingt-quatre (24) membres, dont vingt-et-un (21) élus comme suit :

- quinze (15) membres élus par l'Assemblée Générale **en favorisant préférentiellement la représentation de chacun des différents groupes d'appartenance** rappelés ci-après :
  - a. les Promotions : il est pertinent que l'Union des Élèves, les Jeunes promotions et les Délégués de promotion soient chacun représentés par au moins un élu,
  - b. les Territoires : il est pertinent que chacun des Comités d'animation des régions vers l'École (CARE) soit représenté, ainsi que les Comités hors métropole et internationaux,
  - c. les Groupes professionnels ;
- (...)

#### **V-5-2 Processus d'élection des quinze administrateurs représentant préférentiellement les groupes d'appartenance**

A l'occasion du renouvellement du mandat de ces administrateurs, **chaque membre de la Société qui est candidat au poste d'administrateur, adresse au Président de la Société sa candidature** par voie électronique ou postale, avec un exposé de ses motivations et en précisant si cette candidature vise à représenter un des groupes d'appartenance, en une dizaine de lignes, quarante-cinq (45) jours au moins avant l'Assemblée Générale afin de permettre le temps d'information des électeurs. Les candidats doivent être membres à jour de leur cotisation au 31 décembre de l'année précédant l'année de leur acte de candidature.

Par ailleurs, **chacune des instances des groupes d'appartenance (Commission d'animation, bureau, comité régional, ...)** peut proposer une ou plusieurs candidatures qu'elle adresse au Président en vue de les soumettre au vote de l'Assemblée Générale.

Le Comité est alors sollicité par le Président pour émettre un avis sur chacune des candidatures et formuler ses propositions. L'Assemblée Générale est tenue informée de ces propositions avant de procéder au vote définitif de choix.

**Ces administrateurs sont élus par l'Assemblée générale au scrutin uninominal à un tour.** Sont prononcés élus, dans chaque catégorie, ceux qui ont obtenu les plus forts scores favorables à leur candidature, à la majorité des membres présents ou représentés.

### Calendrier prévisionnel

Qui	Quand	Compte-à-rebours	Pourquoi
<b>Assemblée générale</b>	<b>Samedi 28 novembre</b>	<b>J</b>	<b>Vote en séance, dépouillement et proclamation des résultats</b>
Comité	Samedi 10 octobre	J-49	Examen, (vote) et proposition à l'AG
Conseil d'administration	Vendredi 9 octobre	J-50	Avis d'opportunité
Commission électorale	Vendredi 9 octobre	J-50	Validation de la liste électorale
Commission électorale	Mardi 6 octobre	J-53	Synthèse avis des DP
Commission électorale	Jeudi 1 <sup>er</sup> octobre	J-58	Dépouillement et vérification de conformité. Validation des modalités de vote
<b>Président Soce</b>	<b>Mercredi 30 septembre</b>	<b>J-59</b>	<b>Date limite de réception des candidatures</b>
Président Soce	Jeudi 10 septembre	J-79	Mise en place commission électorale et <b>appel à candidatures à la fonction d'administrateur</b>

### Administrateurs dont le mandat arrive à échéance en 2020

- |                               |  |
|-------------------------------|--|
| 1. François Constensous Bo203 | Représentant des Délégués de Promotion |
| 2. Jean Fournier An177        | Président des Groupes Professionnels   |
| 3. Denis Girardin Ch183       | Président CARE Metz                    |
| 4. Georges Masplet An168      | Président CARE Châlons                 |
| 5. Pierre Sigot Li217         | Zident UE                              |
| 6. Sébastien Ying Li202       | Délégué Régional Asie                  |

### Délibération

*Le Conseil d'administration, réuni en sa séance du 12 juin 2020, adopte le processus de renouvellement des administrateurs arrivés en fin de mandat*